



Direction générale
de l'enseignement
obligatoire
Le Directeur général

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Société pédagogique vaudoise
Messieurs Jacques Daniélou, Président
& Yves Froidevaux, Secrétaire général
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf. : AB/vs

Lausanne, le 2 mai 2011

« Ajustement » des contrats d'une partie des enseignant-e-s de TM/ACT et EF

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

En réponse tardive (ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser) à votre lettre du 11 mars 2011 en rapport avec l'objet susmentionné, je vous confirme par la présente que la logique appliquée lors de la bascule DECFO-SYSREM (maintien de l'indexation fixée chaque année par le Conseil d'Etat, maintien des annuités lorsque le maximum du niveau salarial n'est pas atteint) sera appliquée lors de la mise en œuvre des dispositions provisoires telles que définies dans mon courrier du 4 mars 2011.

Persuadés que ces précisions seront de nature à clarifier les attentes des personnes concernées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations les meilleures.



Alain Bouquet

Copie à :

- **Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC**
- **M. Marc Dupertuis, Chef de l'OPES**
- **M. Christian Badan, Collaborateur DGEO-DRH**